



Accusée entre autres de « mauvaise conduite » et de « négligence » cette dizaine de fonctionnaires de police a été sanctionnée la semaine dernière dans une série d'arrêtés signés par le Chef de l'Etat, portant abaissement de grade ou d'échelon de 11 policiers.

Le coup de massue est tombé le mercredi 15 septembre 2021. Dans une série d'arrêtés, Paul BIYA frappe 11 policiers pour « Mauvaise conduite » et « négligence » entre autres.

L'inspecteur de police **Emmanuel Gabriel Noah** a été sanctionné « *pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par non-paiement de loyer* ».

Les officiers de police **Valentine Nguemua Benga** et **Armand Wafo Foba** sont quant à eux sanctionnés respectivement « *pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par non-paiement de la dette et insubordination hiérarchique par refus de répondre à une demande d'explications* » et « *pour retrait indu et rétention abusive des pièces et documents d'un usager et indécatesse portant atteinte à la considération de la police par extorsion des fonds* ».

Accusé de « *faute contre l'honneur, le devoir et la probité par non-paiement de ses dettes, indécatesse commise dans la vie privée et préjudiciable au renom de la police pour pratique d'une activité privée lucrative* », l'Inspecteur de police **Shayadini Tetndap Fadimatou**, n'a pas été épargné par Paul BIYA.

Dans cette liste de brebis galeuse qui couvre la Police Camerounaise de honte et déshonneur, l'agent de police **Daniel Etsike Ekoe** est puni « *pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par détournement d'un dépôt* ». De son côté, **Narcisse Ambela Ndjomo** écope la sanction « *pour faute contre l'honneur, le devoir et la probité par émission de chèque sans provision et non remboursement de la dette* ».

Ils sont eux aussi coupables. Les « mauvais » policiers **Bernardin Gaël Biloa Onana** et **Emmanuel Gabriel Noah** sont respectivement sanctionnés « *pour indélicatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la police par distraction et vente d'une moto d'origine douteuse* » et pour « *faute contre l'honneur, le devoir et la probité par non-paiement de loyer* ».

Pour clôturer la liste de ces fonctionnaires de police véreux, trois gardiens de la paix dont, **Brice Charles Mvondo**, **Bertrand Bindjeme Enock** et **Jean Vincent Dadan**, sanctionnés respectivement « *pour négligences graves ayant entraîné la perte d'une arme de service et d'un chargé garni de treize munitions* » puis, « *abandon d'un poste de garde, négligences graves dans l'exercice de ses fonctions et insubordination hiérarchique* » et enfin, « *pour manquements aux consignes et indélicatesse ou compromission portant atteinte à la considération de la police par extorsion de fonds aux usagers de la voie publique contre restitution des pièces personnelles* », renseignent les arrêtés présidentiels.